

## INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## FDE MULTICAPS EUROPE

(Part AC : FR0010752964)  
FCP géré par MW GESTION

### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Cet OPCVM a pour objectif de gestion la recherche d'une performance annualisée nette de frais fixes de gestion supérieure à celle de l'indicateur de référence EURO STOXX 50 Net Return (dividendes réinvestis), sur la durée de placement recommandée.

L'indice EURO STOXX 50 Net Return est retenu en cours de clôture, exprimé en euro, dividendes réinvestis.

Il est classé : « Actions des pays de la zone euro »

Dans le cadre d'une gestion dynamique, l'OPCVM est exposé essentiellement en actions de pays de la zone euro de toutes tailles de capitalisation boursière. Selon une approche au cas par cas de type "stock picking", le choix des valeurs se fait parmi tous les secteurs d'activité, en privilégiant l'analyse fondamentale des sociétés. Les critères de capitalisation boursière ne seront pas retenus, sauf pour éliminer des sociétés dont la faible taille pénaliserait la liquidité du fonds. Le style de gestion se veut ouvert, afin de ne pas dépendre de modes boursiers type "value" ou "growth" par exemple. Le processus d'investissement se décompose en plusieurs étapes que l'on peut résumer ainsi :

- 1) Sélection de sociétés potentiellement intéressantes au sein de l'univers de valeurs,
- 2) Analyse de leurs fondamentaux, leur environnement économique, étude du flux de nouvelles susceptibles de les affecter à court, moyen et long terme, analyse de la qualité de dirigeants,
- 3) Valorisation des sociétés retenues en absolu et en relatif,
- 4) Sélection des titres et investissement.

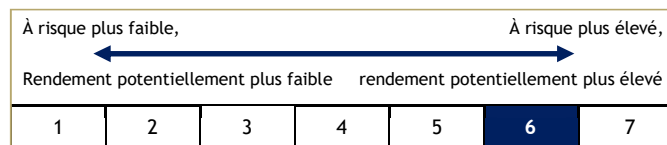
Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes ;

L'exposition globale du fonds, incluant tous les types de risques, est limitée à 120% de l'actif net :

- De 60% à 120% sur les marchés d'actions, de toutes zones géographiques, hors pays émergents, de toutes tailles de capitalisation, de tous les secteurs, dont :
  - 60 % minimum sur les marchés des actions des pays de la zone euro.
  - de 0% à 20% aux marchés des actions de petites capitalisations (entre 0 et 150 M€)
  - de 0% à 10% aux marchés d'actions hors de la zone euro.
- De 0% à 40% en instruments de taux souverains, du secteur public et privé, de toutes zones géographiques hors pays émergents, de toutes notations ou non notés, dont :

### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



#### SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité de l'OPCVM et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps.

Veillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La catégorie « 6 » de risque ne permet pas de garantir votre capital ; la catégorie « 1 » signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées.

-de 0% à 10% en instruments de taux spéculatifs selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation, ou non notés.

La fourchette de sensibilité de la partie exposée de l'OPCVM au risque de taux est comprise entre 0 et 8.

- De 0% à 25% en obligations convertibles
- De 0% à 10% au risque de change sur des devises hors euro ou à des marchés autres que ceux de la zone euro.

Le risque global du fonds, selon la méthode de l'engagement, est limité à 100%.

Les titres éligibles au PEA représentent en permanence 75% minimum de l'actif net.

Il peut être investi :

- en actions,
- en titres de créance et instruments du marché monétaire
- jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, en FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle et répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Il peut également intervenir sur les :

- contrats financiers à terme ferme ou optionnels utilisés à titre de couverture et/ou exposition aux risques action, de taux et de change qui peuvent entraîner une surexposition du portefeuille
- titres intégrant des dérivés, utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action, et de taux qui peuvent entraîner une surexposition du portefeuille.
- dépôts.

**Affectation des sommes distribuables :** Capitalisation totale

**Durée de placement recommandée :** supérieure à 5 ans

Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant l'expiration de ce délai.

**Conditions de souscription et rachat :**

Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés **chaque jour ouvré à 12 heures** et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de Bourse de Paris du jour.

La valeur liquidative est calculée chaque jour à l'exception des jours fériés en France et des jours de fermeture de Bourse de Paris.

Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Cet OPCVM est classé en catégorie 6 en raison de son exposition importante aux marchés des actions, y compris de petite capitalisation qui peuvent induire des fluctuations importantes, donc une volatilité élevée de la valeur liquidative et un profil de risque et de rendement élevé.

**RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :**

**Risque de crédit :** En cas de dégradation de la qualité des émetteurs ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative.

Les titres « spéculatifs » présentent un risque accru de défaillance et peuvent varier plus fortement

**Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés :** L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

FRAIS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
FRAIS D'ENTREE	0%
FRAIS DE SORTIE	0%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi sur la valeur de souscription de la part de l'OPCVM au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
FRAIS PRELEVES PAR L'OPCVM SUR UNE ANNEE	
FRAIS COURANTS (*)	2,21% TTC au 31/12/2020 et 2,20% TTC estimés à partir du 04/01/2021
FRAIS PRELEVES PAR L'OPCVM DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
Commission de performance	20% TTC de la performance annuelle du FCP au-delà de la performance de l'indice EURO STOXX 50 Net Return (dividendes réinvestis) Montant facturé au titre du dernier exercice : 1,10% TTC

La commission de surperformance est calculée en comparant l'évolution de la valeur liquidative de la part à l'évolution d'un actif de référence réalisant exactement la performance de l'indicateur de référence de la part (« l'Actif de Référence »).

Cette comparaison s'effectue sur une période de paiement d'un an basée sur les dates d'observation fixées à la dernière date de valorisation du FCP du mois de décembre (la « Date d'Observation »). Cette période de paiement correspond à la fréquence à laquelle les provisions de commission de surperformance sont acquises et deviennent payables à la société de gestion. Cependant, toute sous-performance d'une part par rapport à l'Actif de Référence devra être compensée sur une période de référence maximale de 5 ans avant qu'une commission de surperformance ne devienne exigible.

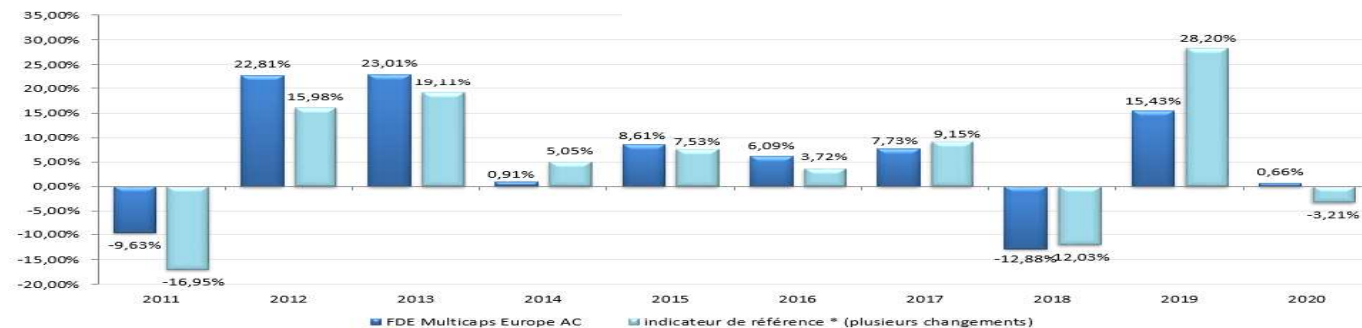
L'investisseur est informé que des commissions de surperformance peuvent être versées dans le cas où l'OPCVM surperforme l'indicateur de référence mais délivre une performance négative.

\*L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice clos au 31/12/2020. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre. Le calcul des frais courants n'inclut pas les éventuelles commissions de surperformance des fonds détenus.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section des « Frais » du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet de la société de gestion [www.mwgestion.com](http://www.mwgestion.com).

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

## PERFORMANCES PASSES



**AVERTISSEMENT : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.**

La performance est calculée coupons et dividendes réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

DATE DE CREATION DE L'OPCVM : 01/07/2009

DEVISE DE LIBELLE : Euro

**CHANGEMENTS IMPORTANTS :** Le 01/01/2012 l'indice de référence CAC40 a été remplacé par le SBF 250 pour 80% et le DJ Stoxx 600 pour 20%. Le 01/01/2014 l'indice de référence est devenu le CAC All Tradable Net Return pour 80% et le DJ Stoxx 600 Net Return pour 20%. Depuis le 01/08/2014 l'indice de référence est le seul DJ Stoxx 600 Net Return (dividendes réinvestis).

Le 24/04/2015, l'OPCVM change de structure et n'est plus nourricier d'AMPLEGEST MULTICAPS (part NC). Il devient un OPCVM géré en titres en direct. Un nouvel indicateur de référence, l'EURO STOXX 50 Net Return, est retenu à compter de cette date.

Les performances affichées antérieurement à cette date ont donc été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité.

## INFORMATIONS PRATIQUES

NOM DU DEPOSITAIRE : CACEIS Bank

OPCVM non éligible pour les « US Persons »

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATION SUR L'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de 8 jours ouvrés, par voie postale ou par voie électronique sur simple demande écrite du porteur auprès de :

MW GESTION - 7, rue Royale - 75008 - PARIS.

ou téléchargeables gratuitement sur le site [www.mwgestion.com](http://www.mwgestion.com)

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR LES AUTRES CATEGORIES DE PARTS : MW GESTION. Tous les établissements désignés pour recevoir les souscriptions et les rachats.

La politique de rémunération de la société est consultable sur son site internet <http://www.mwgestion.com/>

REGIME FISCAL : L'OPCVM est éligible au PEA.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation.

Cet OPCVM est éligible au régime de l'abattement de droit commun pour une durée de détention pouvant être pratiqué sur le montant net de la plus-value. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur.

SFDR : Information en matière de durabilité paragraphe VIII du prospectus.

La responsabilité de MW GESTION ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).  
MW GESTION est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).  
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 28/12/2021.

## INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## FDE MULTICAPS EUROPE

(Part AI : FR0012716777)

FCP géré par MW GESTION

### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Cet OPCVM a pour objectif de gestion la recherche d'une performance annualisée nette de frais fixes de gestion supérieure à celle de l'indicateur de référence EURO STOXX 50 Net Return (dividendes réinvestis), sur la durée de placement recommandée. L'indice EURO STOXX 50 Net Return est retenu en cours de clôture, exprimé en euro, dividendes réinvestis.

Il est classé : « Actions des pays de la zone euro »

Dans le cadre d'une gestion dynamique, l'OPCVM est exposé essentiellement en actions de pays de la zone euro de toutes tailles de capitalisation boursière. Selon une approche au cas par cas de type "stock picking", le choix des valeurs se fait parmi tous les secteurs d'activité, en privilégiant l'analyse fondamentale des sociétés. Les critères de capitalisation boursière ne seront pas retenus, sauf pour éliminer des sociétés dont la faible taille pénaliserait la liquidité du fonds. Le style de gestion se veut ouvert, afin de ne pas dépendre de modes boursiers type "value" ou "growth" par exemple. Le processus d'investissement se décompose en plusieurs étapes que l'on peut résumer ainsi :

- 1) Sélection de sociétés potentiellement intéressantes au sein de l'univers de valeurs,
- 2) Analyse de leurs fondamentaux, leur environnement économique, étude du flux de nouvelles susceptibles de les affecter à court, moyen et long terme, analyse de la qualité de dirigeants,
- 3) Valorisation des sociétés retenues en absolu et en relatif,
- 4) Sélection des titres et investissement.

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes ;

Le ratio d'exposition nette globale pour toutes classes d'actifs confondus est limité à 120% de l'actif net :

De 60% à 120% sur les marchés d'actions, de toutes zones géographiques, hors pays émergents, de toutes tailles de capitalisation, de tous les secteurs, dont :

- 60 % minimum sur les marchés des actions des pays de la zone euro.
- de 0% à 20% aux marchés des actions de petites capitalisations (entre 0 et 150 M€)
- de 0% à 10% aux marchés d'actions hors de la zone euro.

▪ De 0% à 40% en instruments de taux souverains, du secteur public et privé, de toutes zones géographiques hors pays émergents, de toutes notations ou non notés, dont :

- de 0% à 10% en instruments de taux spéculatifs selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation, ou non notés.

La fourchette de sensibilité de la partie exposée de l'OPCVM au risque de taux est comprise entre 0 et 8.

- De 0% à 25% en obligations convertibles
- De 0% à 10% au risque de change sur des devises hors euro ou à des marchés autres que ceux de la zone euro.

Le risque global du fonds, selon la méthode de l'engagement, est limité à 100%.

Les titres éligibles au PEA représentent en permanence 75% minimum de l'actif net.

Il peut être investi :

- en actions,
- en titres de créance et instruments du marché monétaire
- jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, en FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle et répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Il peut également intervenir sur les :

- contrats financiers à terme ferme ou optionnels utilisés à titre de couverture et/ou exposition aux risques action, de taux et de change qui peuvent entraîner une surexposition du portefeuille
- titres intégrant des dérivés, utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action, de taux et de change qui peuvent entraîner une surexposition du portefeuille.
- dépôts.

**Affectation des sommes distribuables :** Capitalisation totale

**Durée de placement recommandée :** supérieure à 5 ans

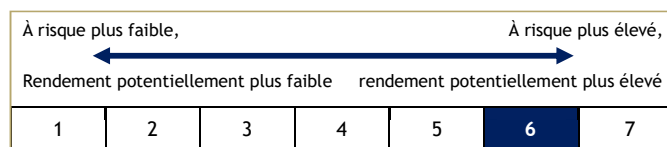
Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant l'expiration de ce délai.

**Conditions de souscription et rachat :**

Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés **chaque jour ouvré à 12 heures** et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de Bourse de Paris du jour.

La valeur liquidative est calculée chaque jour à l'exception des jours fériés en France et des jours de fermeture de Bourse de Paris.

### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



**SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :**

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité de l'OPCVM et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps.

Veillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La catégorie « 6 » de risque ne permet pas de garantir votre capital ; la catégorie « 1 » signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées.

Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Cet OPCVM est classé en catégorie 6 en raison de son exposition importante aux marchés des actions, y compris de petite capitalisation qui peuvent induire des fluctuations importantes, donc une volatilité élevée de la valeur liquidative et un profil de risque et de rendement élevé.

**RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :**

**Risque de crédit :** En cas de dégradation de la qualité des émetteurs ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative.

Les titres « spéculatifs » présentent un risque accru de défaillance et peuvent varier plus fortement

**Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés :** L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

FRAIS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
FRAIS D'ENTREE	0%
FRAIS DE SORTIE	0%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi sur la valeur de souscription de la part de l'OPCVM au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
FRAIS PRELEVES PAR L'OPCVM SUR UNE ANNEE	
FRAIS COURANTS (*)	1,11% TTC AU 31/12/2020 et 1,10% TTC estimés à partir du 04/01/2021
FRAIS PRELEVES PAR L'OPCVM DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
Commission de performance	20% TTC de la performance annuelle du FCP au-delà de la performance de l'indice EURO STOXX 50 Net Return (dividendes réinvestis) Montant facturé au titre du dernier exercice : 1,45% TTC

La commission de surperformance est calculée en comparant l'évolution de la valeur liquidative de la part à l'évolution d'un actif de référence réalisant exactement la performance de l'indicateur de référence de la part (« l'Actif de Référence »).

Cette comparaison s'effectue sur une période de paiement d'un an basée sur les dates d'observation fixées à la dernière date de valorisation du FCP du mois de décembre (la « Date d'Observation »). Cette période de paiement correspond à la fréquence à laquelle les provisions de commission de surperformance sont acquises et deviennent payables à la société de gestion. Cependant, toute sous-performance d'une part par rapport à l'Actif de Référence devra être compensée sur une période de référence maximale de 5 ans avant qu'une commission de surperformance ne devienne exigible.

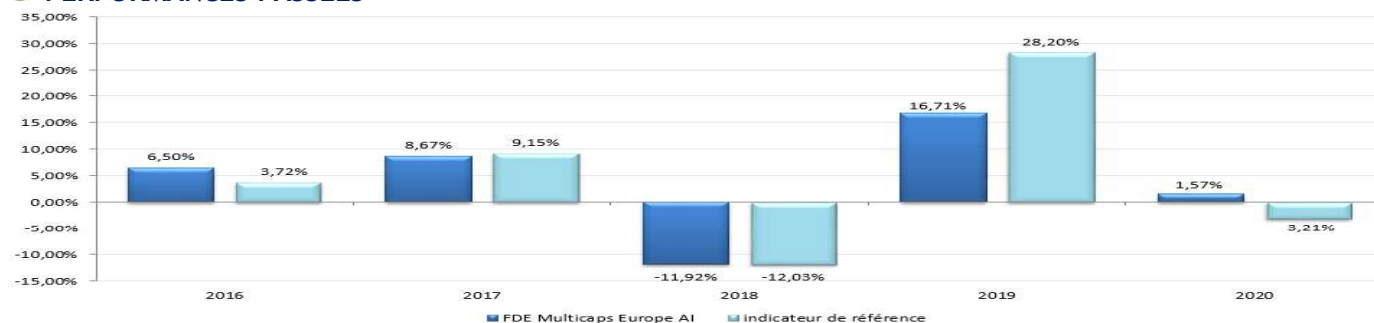
L'investisseur est informé que des commissions de surperformance peuvent être versées dans le cas où l'OPCVM surperforme l'indicateur de référence mais délivre une performance négative.

\*L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice clos au 31/12/2020. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre. Le calcul des frais courants n'inclut pas les éventuelles commissions de surperformance des fonds détenus.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section des « Frais » du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet de la société de gestion [www.mwgestion.com](http://www.mwgestion.com).

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

## PERFORMANCES PASSES



**AVERTISSEMENT :** Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance est calculée coupons et dividendes réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

Celle de l'indicateur EURO STOXX 50 est calculée dividendes réinvestis.

DATE DE CREATION DE L'OPCVM : 01/07/2009 - Date de création de la part AI : 27/04/2015

DEVISE DE LIBELLE : Euro

CHANGEMENTS IMPORTANTS : Cette part est créée le 27/04/2015, l'OPCVM change de structure et n'est plus nourricier d'AMPLEGEST MULTICAPS (part NC). Il devient un OPCVM géré en titres en direct.

## INFORMATIONS PRATIQUES

NOM DU DEPOSITAIRE : CACEIS Bank

OPCVM non éligible pour les « US Persons »

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATION SUR L'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de 8 jours ouvrés, par voie postale ou par voie électronique sur simple demande écrite du porteur auprès de :

MW GESTION - 7, rue Royale - 75008 - PARIS.

ou téléchargeables gratuitement sur le site [www.mwgestion.com](http://www.mwgestion.com)

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR LES AUTRES CATEGORIES DE PARTS : MW GESTION

La politique de rémunération de la société est consultable sur son site internet <http://www.mwgestion.com/>

REGIME FISCAL : L'OPCVM est éligible au PEA.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation.

Cet OPCVM est éligible au régime de l'abattement de droit commun pour une durée de détention pouvant être pratiqué sur le montant net de la plus-value. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur.

SFDR : Information en matière de durabilité paragraphe VIII du prospectus.

La responsabilité de MW GESTION ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).  
MW GESTION est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).  
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 28/12/2021.